



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Pour la période allant du 15 janvier 2003 au 23 juillet 2003)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1461 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 2003, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 juillet 2003. Il traite des faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la question, en date du 14 janvier 2003 (S/2003/38).

II. Situation dans la zone d'opérations

2. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL est demeurée stable en général, tout en étant tendue pendant une période marquée par le conflit régional. Les sources de tension les plus importantes ont été les violations constantes par Israël de l'espace aérien libanais et les tirs antiaériens lancés par le Hezbollah à travers la Ligne bleue en direction de villages israéliens. Il n'y a pas eu d'échanges violents dans la zone des fermes de Chab'a après l'incident de janvier dont il a été fait rapport au Conseil la semaine précédant le dernier renouvellement du mandat de la FINUL. Des violations mineures de la Ligne bleue par des bergers libanais ont eu lieu comme à l'ordinaire et les autres violations au sol ont été très peu nombreuses. La FINUL a enregistré quelques violations attribuables au passage de véhicules libanais et une violation au sol à partir du côté israélien.

3. Les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais ont dans l'ensemble augmenté durant la période considérée, quoique leur nombre ait diminué depuis le début du mois de juillet. Certaines semaines, la FINUL a enregistré des violations quasi quotidiennes de la Ligne bleue. Comme par le passé, un grand nombre de survols effectués par des appareils israéliens ont pénétré à une grande distance à l'intérieur du Liban, franchissant souvent le mur du son au-dessus de zones peuplées. Le schéma identifié dans mon dernier rapport a été maintenu, c'est-à-dire que les avions survolent d'abord la mer pour pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, afin d'éviter une observation et une vérification directes par la FINUL. Ces survols sont généralement constatés par des



civils, par le personnel de l'ONU et par d'autres membres de la communauté internationale et signalés à la FINUL par les autorités libanaises. Les incursions aériennes israéliennes se sont poursuivies malgré les appels fréquents lancés par les responsables de l'ONU et nombre d'États Membres concernés pour qu'Israël cesse ces violations.

4. Le Hezbollah a continué à réagir aux incursions aériennes par des tirs antiaériens, souvent de façon immédiate mais parfois avec beaucoup de retard. À plusieurs occasions, la FINUL a enregistré des tirs lancés par le Hezbollah sans être précédés par des survols israéliens dans sa zone d'opérations. Des obus antiaériens sont tombés par deux fois à Qiryat Shemona, et une fois à Even Menahem, endommageant sérieusement des structures civiles sans toutefois faire de victimes; à plusieurs reprises des débris sont retombés du côté israélien de la frontière. Le 28 avril, des éclats provenant d'un tir antiaérien ont causé des dégâts mineurs à un poste de la FINUL. Mes représentants dans la région et moi-même avons maintes fois rappelé aux autorités libanaises que les tirs antiaériens lancés par le Hezbollah à travers la Ligne bleue constituaient une violation.

5. La violation du cessez-le-feu dans la zone des fermes de Chab'a a eu lieu le 21 janvier, lorsque le Hezbollah a tiré 56 obus de mortier sur une position des Forces de défense israéliennes (FDI) située au sud-est de Kafr Shuba. Les FDI ont riposté au moyen de tirs d'artillerie et de mortier et de deux bombes aériennes dirigés vers la zone d'où les tirs du Hezbollah avaient été lancés. Un civil libanais a été tué et au moins deux autres ont été blessés par les tirs des FDI.

6. Du côté libanais de la Ligne bleue, des manifestants se sont encore une fois périodiquement rassemblés aux points chauds que j'avais déjà recensés dans mes rapports précédents, à savoir la colline Cheikh Abbad, à l'est de Hula, et Fatima gate, à l'ouest de Metulla, pour jeter des pierres et autres objets en direction du personnel militaire israélien à travers la Ligne bleue. La FINUL est intervenue à certains moments pour empêcher les foules de s'approcher de la Ligne d'une manière provocatrice. À une occasion, un groupe d'individus a ramassé trois mines dans un champ et les a lancées à travers la ligne; l'une des mines a explosé sur la clôture technique. Durant la période considérée, un individu libanais a tenté de s'infiltrer en Israël en traversant la Ligne bleue. Arrêté par les FDI, il a été ensuite remis aux autorités libanaises par l'intermédiaire de la FINUL.

7. Les Forces de sécurité conjointes libanaises et l'armée libanaise ont continué à opérer dans les zones évacuées par Israël. Il semble que les Forces de sécurité conjointes n'ont pas renforcé leurs effectifs mais ont multiplié leurs activités et maintenu une présence plus visible, y compris le long de la Ligne bleue. On a pu le constater en particulier durant la période où la tension régionale était à son paroxysme, lorsque l'armée libanaise a construit une série d'obstacles le long de la Ligne bleue pour en bloquer l'accès. Les parties se trouvant des deux côtés de la Ligne ont pris des mesures louables et fait preuve de retenue pour conserver le calme au sud du Liban durant la crise qui touchait la région.

8. Néanmoins, le Gouvernement libanais a continué à avoir pour position que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. Le Hezbollah a maintenu sa présence visible près de la Ligne bleue, renforçant certaines positions. Le Hezbollah a aussi augmenté le nombre de pièces légères antiaériennes déployées dans cette zone, dont l'une a été placée très près de la position 8-32 de la FINUL pendant plusieurs mois.

Après de nombreuses protestations émanant de la FINUL, la pièce a récemment été enlevée. Les atteintes par le Hezbollah à la liberté de mouvement du personnel de la FINUL ont été négligeables durant la période considérée.

9. On a noté que les structures administratives officielles locales étendaient leur autorité dans tout le sud à un rythme rapide. Les réseaux de communications, les infrastructures, les systèmes de santé et d'assistance sociale ainsi que les services postaux continuaient d'évoluer lentement vers une intégration avec le reste du pays.

10. La FINUL a apporté une aide à la population civile sous forme de soins médicaux et dentaires, de projets d'approvisionnement en eau, d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de services sociaux aux indigents. L'assistance fournie par la FINUL provenait essentiellement des ressources mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents. La FINUL a coopéré étroitement pour les questions humanitaires avec les autorités libanaises et les organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations et organismes opérant au Liban.

11. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, concentrée à présent le long de la Ligne bleue par suite du déminage effectué dans les autres secteurs, demeure une source profonde de préoccupation. Depuis janvier, un civil libanais a été blessé par l'explosion de mines, un soldat libanais a été tué et un démineur professionnel a été blessé au cours d'opérations de déminage.

12. Dans le sud du Liban en général, la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais et divers donateurs a permis de réaliser des progrès considérables en matière de déminage. Bien plus tôt que prévu, l'opération Solidarité Émirats a permis de déminer une zone couvrant plus de 4 millions de mètres carrés et d'extraire plus de 33 000 mines antipersonnel, près de 1 500 mines antichars et 1 700 munitions non explosées. Un projet de déminage financé par le Gouvernement grec a été lancé dans la région de Nabatieh. Des unités du génie de l'armée libanaise ont été déployées pour déminer les zones situées le long de la Ligne bleue à proximité de Markabe et d'Abbassieh. L'Organisation des Nations Unies a continué de coordonner l'assistance internationale fournie au Gouvernement libanais sous la direction de mon Représentant personnel et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Compte tenu des succès enregistrés sur le plan du déminage, les activités de plaidoyer ont commencé à mettre l'accent sur la nécessité de reconstruire les zones autrefois minées. Des appels ont été lancés dans le cadre du Groupe international d'appui et, grâce à l'initiative « Des arbres à la place des mines », quelque 30 000 arbres ont déjà été plantés dans six villages.

13. Mon Représentant personnel a continué de collaborer étroitement avec le PNUD et la Banque mondiale pour faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets de développement dans le sud du Liban, en faisant connaître, publiquement ou en privé, les besoins de cette partie du pays. Le PNUD a continué de diriger les efforts que déploie le système des Nations Unies en collaboration avec les autorités libanaises en faveur du développement et du relèvement du sud du Liban.

III. Questions d'organisation

14. La FINUL a poursuivi ses efforts tendant à faire respecter le cessez-le-feu en multipliant les patrouilles mobiles et aériennes le long de la Ligne bleue, en intensifiant les activités d'observation à partir de postes fixes et en restant en contact étroit avec les parties, cela pour remédier aux violations, régler les incidents et éviter l'escalade. Par le truchement de son Groupe d'observateurs au Liban (GOL), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a aidé la FINUL à exécuter son mandat.

15. Au 30 juin 2003, la FINUL était composée de 1 990 militaires des pays suivants : France (204), Ghana (648), Inde (649), Irlande (7), Italie (51), Pologne (237) et Ukraine (194). Elle a bénéficié, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 51 observateurs militaires de l'ONUST (voir la carte jointe illustrant le déploiement actuel de la FINUL). Elle employait également 416 civils, dont 114 recrutés sur le plan international et 302 sur le plan local. La Force est toujours sous le commandement du général Lalit Tewari. M. Staffan de Mistura est toujours mon Représentant personnel pour le sud du Liban.

16. Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée parmi le personnel de la FINUL durant la période considérée. Depuis la création de la FINUL, 242 de ses membres ont trouvé la mort : 78 ont été tués par balle ou dans l'explosion de bombes et 103 ont été victimes d'accidents, 61 autres décès étant liés à d'autres causes. Le nombre des membres de la Force qui ont été blessés par balle ou par explosion s'élève à 344.

IV. Questions financières

17. Par sa résolution 57/325 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 94,1 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brut de 7,8 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1er juillet 2003 et le 30 juin 2004. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 juillet 2003, comme je le recommande au paragraphe 25 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

18. Au 30 juin 2003, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 31 juillet 2003 s'élevait à 85,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevait à 1 108 600 000 dollars à cette même date.

V. Observations

19. La zone d'opérations de la FINUL est pour l'essentiel restée calme depuis mon dernier rapport. Compte tenu du climat de tension accrue qui règne dans toute la région, les parties ont généralement fait preuve de retenue, respectant les déclarations qu'elles avaient faites pour éviter l'escalade. Environ six mois se sont écoulés depuis le dernier échange de violence à travers la Ligne bleue, période de calme la plus longue depuis le retrait israélien du Liban il y a plus de trois ans après

22 années d'occupation. Un autre indicateur de la stabilisation dans le sud du Liban a été la réussite des efforts de déminage. Il s'agit là d'une évolution encourageante.

20. Cependant, la tension entre Israël et le Liban reste forte et le calme relatif tout le long de la Ligne bleue est précaire. La violation de la Ligne bleue, en janvier, dans la zone des fermes de Chab'a, qui a constitué une violation grave du cessez-le-feu, montre bien que la tension persiste. De plus, les violations provocatrices de l'espace aérien commises par Israël non seulement intimident la population civile libanaise mais encore sont en contradiction avec le respect par ailleurs total des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité par Israël. Les tirs d'artillerie antiaérienne du Hezbollah lancés à travers la Ligne bleue sur des villages peuplés du nord d'Israël constituent une violation et mettent en danger les citoyens libanais et israéliens, ainsi que le personnel de la FINUL. Les incursions aériennes aussi bien que les tirs réels risquent d'envenimer la situation. Je dois une fois de plus insister sur le fait que toutes les parties concernées doivent respecter intégralement la ligne de retrait fixée par l'ONU, comme le Conseil de sécurité le leur a demandé à plusieurs reprises, mettre un terme à toutes les violations de cette ligne et s'abstenir de toute action qui risquerait de déstabiliser la situation sur le terrain.

21. Le Gouvernement libanais a montré qu'il était en mesure de renforcer l'exercice de son autorité dans tout le sud du Liban, grâce aux activités des Forces de sécurité conjointes et de l'armée libanaise en particulier durant cette période de tension accrue dans la région. Conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, le Liban devrait continuer à déployer ses forces armées de manière à élargir son contrôle sur le sud du pays. J'appuie à nouveau l'appel que le Conseil de sécurité a lancé au Gouvernement libanais pour l'inviter à persévérer dans ce sens et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le calme dans l'ensemble du sud.

22. Je note que la relative amélioration sur le plan de la sécurité dans le sud du Liban, associée aux résultats obtenus en matière de déminage, montre qu'il faut accorder plus d'attention au développement économique de cette partie du pays. À cet égard, je prie instamment le Gouvernement libanais et les donateurs internationaux de redoubler d'efforts pour favoriser le relèvement.

23. La FINUL continuera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en observant et surveillant la situation dans sa zone d'opérations, en établissant des rapports et en menant des activités de liaison avec les parties pour maintenir le calme. Mon Représentant personnel, agissant en étroite consultation avec le Coordonnateur spécial, continuera de prêter aux parties l'appui politique et diplomatique des Nations Unies en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le sud du Liban.

24. La situation le long de la Ligne bleue, tout en étant calme dans l'ensemble, est influencée par une situation régionale instable, et fait apparaître comme d'autant plus nécessaire la réalisation au Moyen-Orient d'une paix globale, juste et durable qui s'appuie sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

25. Dans une lettre datée du 2 juillet 2003 (S/2003/685), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis la demande formulée par son gouvernement tendant à ce que le

Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL d'une nouvelle période de six mois. Au vu de la situation dans la région, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2004.

26. Je me dois d'appeler une fois de plus l'attention sur les graves problèmes de financement de la Force. Les contributions non acquittées à son budget s'élèvent à ce jour à 85,4 millions de dollars. Or, c'est en fait aux pays qui fournissent les contingents dont la Force est constituée que cette somme est due. Je lance donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour la compréhension et la patience dont ils font preuve.

27. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant personnel, M. Staffan de Mistura, et au Coordonnateur spécial, M. Terje Roed-Larsen, et à rendre hommage au général Lalit Mohan Tewari et au personnel de la FINUL, hommes et femmes, pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaires leur font honneur, et cet honneur rejaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

